

Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032

TOME 3 **PLAN D' ACTIONS**

Introduction

Le présent document présente le plan d'action 2025-2031 du PCAET de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

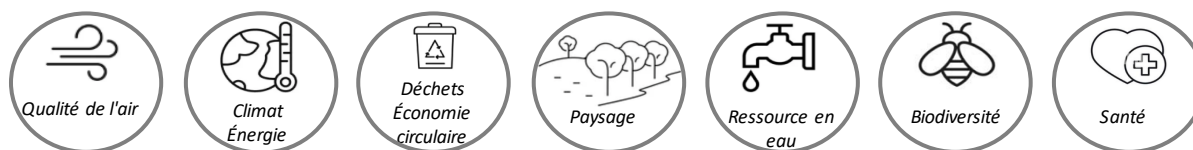
Le plan d'action est le résultat des nombreuses séances de travail / concertation menées autour de l'appropriation du diagnostic et de la formulation de la stratégie pour aller dans le sens des objectifs Climat Air Énergie nationaux et régionaux.

Au total le plan contient 38 fiches actions réparties dans les axes et objectifs de la stratégie rappelés ci-après :

Axes et sous-axes du plan d'action du PCAET de Flers Agglo	Nombre d'actions
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique	9
Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique	3
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique	3
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi	3
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES	7
Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité	3
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat	2
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire	2
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	6
Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces	3
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	3
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes	8
Objectif 1 : Préserver la biodiversité	3
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver	3
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire	2
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient	8
Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences	2
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial	4
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir	2
Total général	38

Contenu des fiches actions :

- N° et titre de l'action
- Axes
- Objectifs
- Plans et programmes liés le cas échéant
- Type : Atténuation / Adaptation
- Etat d'avancement
- Échéance
- Contexte
- Description de / des actions
- Objectif
- Pilotes / Structures porteuses de l'action
- Partenaires / autres services associés
- Indicateurs de suivi (ex : Budget objectif réalisés, ...)
- Indicateurs d'impacts environnementaux liés :



Code couleur des indicateurs d'impact :



- Descriptif des dépenses en investissement
- Descriptif des dépenses en fonctionnement
- Aides / Subventions potentielles

Sommaire

Axes, objectifs et actions	Pages
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique	
Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique	
Action 1 - Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique	5
Action 2 - Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services	6
Action 3 - Sensibiliser les élus et les agents	7
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique	
Action 4 - Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre	8
Action 5 - Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux	9
Action 6 - Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure	10
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi	
Action 7 - Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité	11
Action 8 - Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité	12
Action 9 - Etre exemplaire sur les événements organisés par la collectivité	13
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES	
Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité	
Action 10 - Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique	14
Action 11 - Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité	15
Action 12 - Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux	16
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat	
Action 13 - Aider les habitants à "mieux se loger"	17
Action 14 - Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction	18
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire	
Action 15 - Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables	19
Action 16 - Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire	20
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	
Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces	
Action 17 - Doter la collectivité d'une flotte de vélos	21
Action 18 - Mettre en œuvre le schéma directeur vélo	22
Action 19 - Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement	23
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	
Action 20 - Promouvoir les alternatives à l'autosolisme	24
Action 21 - Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire	25
Action 22 - Électrifier la flotte de véhicules de la CDC	26
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes	
Objectif 1 : Préserver la biodiversité	
Action 23 - Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire	27
Action 24 - Lutter contre les espèces invasives	28
Action 25 - Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes	29
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver	
Action 26 - Recenser les zones à enjeux	30
Action 27 - Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées	31
Action 28 - Sensibiliser les acteurs du territoire	32
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire	
Action 29 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité	33
Action 30 - Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain	34
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient	
Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences	
Action 31 - Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire	35
Action 32 - Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques	36
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial	
Action 33 - Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine	37
Action 34 - Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité	38
Action 35 - Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes	39
Action 36 - Lutter contre la précarité alimentaire	40
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir	
Action 37 - Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire	41
Action 38 - Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles	42
Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et point de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique	49

Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

La collectivité est depuis quelques années engagée dans la transition écologique notamment via le contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME et les différentes actions mises en place.

La transition écologique nécessite une approche transversale : énergie, mobilité, aménagement, économie, santé, éducation, ...

Le sujet est actuellement directement porté par le Président ce qui peut parfois être un frein. En outre, un groupe de travail "Transition écologique" composé d'élus a été créé mais est peu actif. La création d'une gouvernance politique dédiée à cette question avec un élu référent et une commission impliquée permettrait d'assurer la cohérence des actions, garantir la prise en compte systématique de l'écologie dans les projets de la collectivité et de renforcer la mobilisation des élus et des services autour d'un sujet transversal. Cette gouvernance constitue un levier stratégique pour ancrer durablement la transition écologique dans la culture institutionnelle et décisionnelle de la collectivité.

Description des actions

Doter la collectivité d'une gouvernance politique dédiée à la transition écologique qui aura pour mission de :

- porter une stratégie et suivre la démarche de transition
- s'assurer de la prise en compte des enjeux de transition dans les différentes politiques de la collectivité
- animer le dialogue entre élus, services, citoyens et partenaires

Objectifs

Structurer une gouvernance claire et engagée garantissant la transversalité, la cohérence et le pilotage politique des actions.

Disposer d'un élu référent dédié à la transition écologique

Donner de la lisibilité politique à la transition écologique auprès des citoyens, acteurs et partenaires du territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Direction générale et service transition écologique

Partenaires / services associés

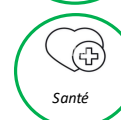
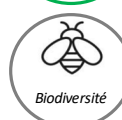
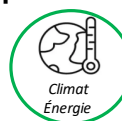
Élus du territoire

Indicateurs

Existence d'un élu référent

Nombre de réunion du groupe de travail par an

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Indemnités d'une nouvelle Vice-Présidence / Temps agent /

Aides / Subventions potentielles

Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

La collectivité est depuis quelques années engagée dans la transition écologique notamment via le contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME et les différentes actions mises en place.

La transition écologique nécessite une approche transversale : énergie, mobilité, aménagement, économie, santé, éducation, ...

La réussite de la transition écologique au sein de la collectivité repose autant sur la volonté politique que sur la capacité opérationnelle des services à la mettre en oeuvre. Un service transition écologique a été créé mais cette thématique ne doit pas être l'affaire d'un seul service. En effet il doit être porté par l'ensemble des agents de la collectivité. Face à la complexité et à la transversalité des enjeux, il devient essentiel d'assurer de la cohérence, de mieux suivre les actions et de faire de chaque agent un acteur de la transition écologique

Description des actions

Afin d'infuser la transition écologique dans tous les services de la collectivité, il faut que tous les agents se sentent concernés. Cela passe tout d'abord par une conscientisation des directeurs. Des référents dans chaque direction devront être désignés afin de former un groupe de travail. Cette gouvernance permettra également d'améliorer la communication auprès de l'ensemble des services (relais) et de diffuser une culture écologique partagée au sein de la collectivité.

Objectifs

Structurer et animer une gouvernance technique interne permettant d'assurer l'intégration de la transition écologique dans les politiques de la collectivité

Mettre en place des référents dans chaque service

Outiller et accompagner les agents pour intégrer les enjeux environnementaux dans leurs missions

Améliorer la communication et la remontée d'informations

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Direction générale et service transition écologique

Partenaires / services associés

/

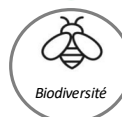
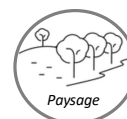
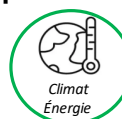
Indicateurs

Nombre de réunions

Groupe de référents TE en place

Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agents

Aides / Subventions potentielles

/

Sensibiliser les élus et les agents

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : COT

Plan formation de la collectivité

Contexte

La transition écologique implique une évolution profonde des modes de pensée, de décision et d'action au sein de la collectivité.

Or, même si la volonté politique existe, les élus et agents ne disposent pas toujours de connaissances actualisées ou partagées sur les enjeux climatiques, énergétiques, écologiques et sociaux associés.

Les collectivités sont en première ligne pour mettre en œuvre les politiques de transition, mais cela nécessite :

- des élus informés et convaincus, capables d'intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les politiques publiques,
- et des agents formés et outillés, en mesure de traduire concrètement ces ambitions dans leurs missions quotidiennes.

La sensibilisation et la formation sont donc des leviers essentiels pour :

- créer une culture commune de la transition écologique,
- renforcer la transversalité entre services et élus,
- et garantir la pérennité de la démarche

Description des actions

Construire et déployer un programme de formation et de sensibilisation. En partenariat, notamment avec le CNFPT, la collectivité va organiser des sessions spécifiques filières/métiers pour rendre concret les potentielles actions pouvant être mises en œuvre par les services. Cette action permettra de relier les enjeux globaux aux réalités locales et aux compétences de la collectivité.

Objectifs

Informier et sensibiliser les élus et les agents aux enjeux de la transition écologique

Démontrer que chaque service peut agir à son échelle.

Faire évoluer les décisions/pratiques.

Favoriser la cohésion et la coopération interne

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services Transition écologique et Ressources humaines

Partenaires / services associés

CNFPT / ADEME

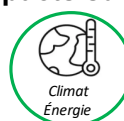
Indicateurs

Nombre d'agents et élus sensibilisés

Autres impacts sur l'environnement



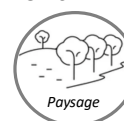
Qualité de l'air



Climat
Énergie



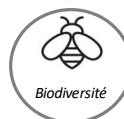
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Coûts de formation / animation

Aides / Subventions potentielles

/

Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

L'intégration de la transition écologique dans la commande publique s'impose à la collectivité. Aujourd'hui l'ensemble des marchés de travaux doivent intégrer des clauses environnementales. La collectivité souhaite cependant que les enjeux de transition écologique soient pris en compte dès le début du projet et donc dès la programmation, les études et la maîtrise d'œuvre. En effet les choix réalisés en phase amont des projets ont un impact déterminant sur la qualité environnementale, la performance énergétique, la résilience des opérations. Trop souvent les enjeux environnementaux sont intégrés trop tard et les marges de manoeuvre sont limitées.

Description des actions

Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les études préalables, les cahiers des charges et la maîtrise d'œuvre. Cette action vise à orienter la programmation des projets vers plus de sobriété, et exiger des approches environnementales intégrées dans les propositions des équipes de maîtrise d'œuvre.

Objectifs

- Améliorer progressivement la qualité environnementale des projets de la collectivité
- Garantir la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de la collectivité
- Faire évoluer les pratiques
- Mobiliser les partenaires techniques autour de la transition écologique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services marchés et transition écologique

Partenaires / services associés

Autres services de la collectivité

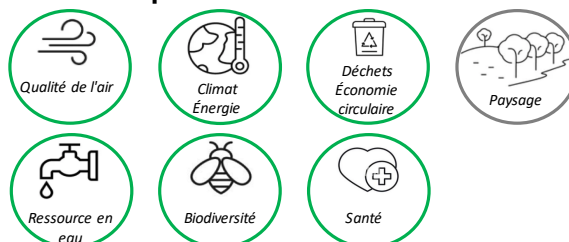
Réseau RANCOPE

Réseau NECI Normand

Indicateurs

- Nombre de marchés intégrant des critères environnementaux
- Nombre de marchés intégrant des clauses environnementales

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agent

Aides / Subventions potentielles

/

Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

La collectivité a aujourd'hui rédigé une procédure marché. Cette procédure intègre les enjeux de transition écologique mais elle ne peut être pleinement efficace que si elle s'appuie sur des outils partagés par tous les acteurs de la collectivité. C'est pour cela que ce guide doit être diffusé et expliqué aux agents. Cela permettra de garantir la cohérence de l'intégration des enjeux environnementaux dans les marchés de la collectivité.

Description des actions

Diffuser le guide de procédure intégrant les enjeux environnementaux et sensibiliser les cadres, notamment via le comité de direction aux obligations et souhaits de la collectivité concernant la commande publique durable.

Objectifs

Pérenniser la démarche d'intégration des critères environnementaux et garantir son application par tous les services
Favoriser l'appropriation des bonnes pratiques d'achat/marché durable
Disposer d'une veille continue sur le sujet

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services marchés et transition écologique

Partenaires / services associés

Autres services de la collectivité

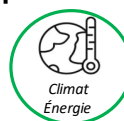
Indicateurs

Taux de services utilisant le guide et intégrant par conséquent des critères/clauses environnementaux/les

Autres impacts sur l'environnement



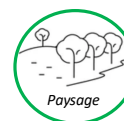
Qualité de l'air



Climat
Énergie



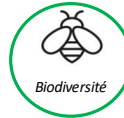
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agents

Aides / Subventions potentielles

/

Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

La commande publique représente un levier stratégique majeur pour orienter les pratiques économiques vers plus de durabilité. Chaque année, la collectivité engage des dépenses pour ses besoins en fournitures, services, etc. Ces achats ont un impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets, etc. générés par la collectivité. Aujourd'hui, le cadre réglementaire impose l'intégration de la transition écologique dans la commande publique.

Pourtant c'est encore insuffisamment exploité en raison d'un manque de formation / d'informations des services, d'une méconnaissance des solutions disponibles et parfois de la crainte d'un surcoût financier ou d'un changement de pratique.

Il faut donc structurer une démarche d'achats durables.

Description des actions

Réviser et faire évoluer la politique d'achat de la collectivité en y intégrant des exigences environnementales, sociales et de cycle de vie dès la planification des besoins.

Objectifs

Tendre vers des achats plus responsables et durables

Réduire l'empreinte carbone et les impacts environnementaux des achats publics

Intégrer des critères de durabilité, de recyclabilité et de sobriété dans tous les achats/marchés

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services marchés et transition écologique

Partenaires / services associés

Tous les services prescripteurs

Réseau RANCOPE

Réseau NECI Normand

Indicateurs

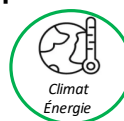
Existence d'une note de service "charte achat responsable"

Taux d'achats intégrant un critère environnemental

Autres impacts sur l'environnement



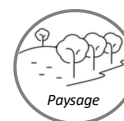
Qualité de l'air



Climat
Énergie



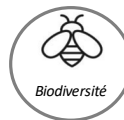
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agent

Aides / Subventions potentielles

/

Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

Type d'action : Atténuation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Bien que la collectivité ait délégué sa compétence déchets au SMIRTOM de la Région de L'Aigle, elle n'en reste pas moins producteur de déchets et a donc un rôle exemplaire à jouer.

Or, les données sur les déchets internes ne sont pas encore toutes centralisées ce qui limite :

- la connaissance des flux produits par ses propres services
- la capacité à évaluer les progrès en matière de prévention et de tri

Un suivi depuis 2 ans sur ses sites impactés par la redevance spéciale a été mis en place. Afin de poursuivre ce travail sur les déchets, la collectivité souhaite disposer d'un suivi sur les déchets produits par les opérations réalisées par le service bâtiment et à plus long terme de l'ensemble des déchets permettant d'améliorer la traçabilité, d'identifier les marges de manoeuvre et de valoriser les réductions engagées.

Description des actions

Mettre en place un suivi des déchets produits par les services de la collectivité avec dans un premier temps de ceux issus des opérations réalisées en régie par le service bâtiment de la collectivité.

Objectifs

- Disposer d'un outil de suivi, d'analyse et de valorisation des données relatives aux déchets
- Centraliser les données
- Identifier les principales sources et typologies de déchets produits
- Mettre en place des actions correctives et de prévention

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique et bâtiment

Partenaires / services associés

SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Ensemble des services de la collectivité

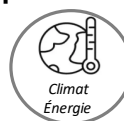
Indicateurs

- Nombre de bâtiments suivis
- Taux de déchets triés/valorisés

Autres impacts sur l'environnement



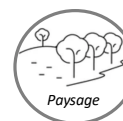
Qualité de l'air



Climat
Énergie



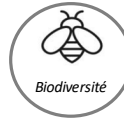
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agent

Aides / Subventions potentielles

/

Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

Type d'action : Atténuation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le secteur du bâtiment et de l'aménagement représente une part non négligeable des déchets produits sur le territoire et de la consommation des ressources. Or une partie des matériaux et équipements issus de chantiers peuvent être réemployés ou réutilisés réduisant ainsi les impacts environnementaux (et parfois les coûts d'évacuation).

La réglementation encourage désormais au réemploi des matériaux dans la commande publique et les opérations de construction/rénovation. Cependant, ces pratiques sont encore peu systématisées. A ce jour la collectivité porte une démarche sur le matériel informatique et sur la rénovation de 2 bâtiments publics. Cette action vise donc à faire de la collectivité un acteur exemplaire du réemploi, en intégrant cette exigence dans les opérations qu'elle porte.

Description des actions

Réemployer dès que cela est possible du mobilier et des matériaux sur les projets portés par la collectivité. Cela inclut une intégration de cet objectif dès les études, l'utilisation de matériaux - mobiliers ou équipements issus de la filière du réemploi et de valoriser ces actions. Cette action peut être déployée dans tous les domaines : bâtiments publics, voirie, aménagements urbains, mobilier, matériel informatique,...

Objectifs

- Intégrer dans toutes les opérations une logique de réemploi
- Identifier les gisements de matériaux et objets réemployables
- Intégrer des clauses de réemploi dans les marchés
- Sensibiliser les services et les prestataires
- Valoriser les réalisations auprès du grand public et des acteurs du territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - ensemble des services

Partenaires / services associés

Structures de l'ESS et du réemploi

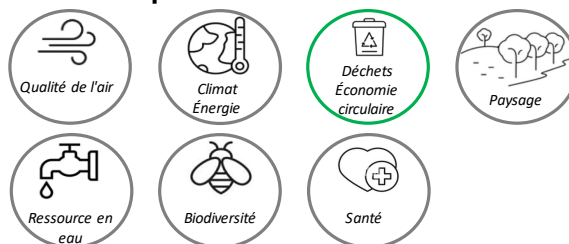
ADEME

Ressourcerie et autres acteurs du réemploi

Indicateurs

- Nombre d'opérations intégrant une démarche de réemploi
- Volume de matériaux/équipements réemployés

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

ADEME / Fonds économie circulaire ? / Région ?

Etre exemplaire sur les événements organisés par la collectivité

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

Type d'action : Atténuation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

Les événements organisés par la collectivité génère des déchets. Ils mobilisent des partenaires, prestataires et sont donc un moment privilégié pour expérimenter et diffuser les bonnes pratiques. Des pratiques plus vertueuses doivent inciter les autres organisateurs à tendre vers des événements plus responsables. Etre exemplaire dans l'organisation de ses propres événements permet :

- de réduire la part de déchets
- de montrer l'exemple aux autres organisateurs
- de sensibiliser les habitants aux gestes de tri, au réemploi et à la sobriété

Description des actions

Développer des pratiques plus responsables dans le cadre de l'organisation d'événements sur le territoire et inciter les acteurs à faire de même. Cette démarche "d'éco-événement" permettrait d'intégrer systématiquement des exigences environnementales dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des événements. Elle repose sur la rédaction d'un guide, l'accompagnement des services organisateurs, l'organisation de la mise à disposition de matériel.

Objectifs

Organiser des événements plus durables c'est-à-dire produisant moins de déchets grâce à des pratiques plus vertueuses.
Produire moins de déchets notamment à la source
Intégrer le tri et le compostage dans l'organisation
Favoriser le réemploi de matériels
Sensibiliser le public, les partenaires et prestataires aux bonnes pratiques

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique, tourisme, communication

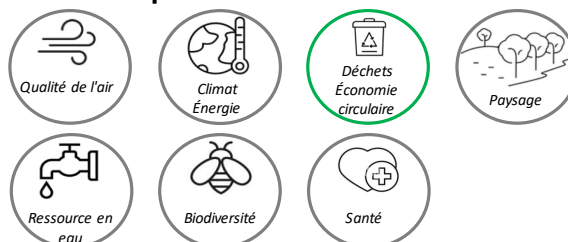
Partenaires / services associés

Autres services de la collectivité organisant un événement
SMIRTOM de la Région de L'Aigle
Autres organisateurs d'événements

Indicateurs

Nombre d'événements engagés dans la démarche
Existence d'un guide pratique
Quantité de déchets produits par événement

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agents + coût communication

Aides / Subventions potentielles

/

Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : SDIE
COT

Contexte

Dans une logique d'optimisation et de rationalisation de son patrimoine, la collectivité a réalisé un schéma directeur immobilier et énergétique. Celui-ci a permis de bénéficier d'un socle de connaissances sur l'état du patrimoine immobilier et d'établir un programme pluriannuel des travaux à effectuer afin d'optimiser les dépenses et d'avoir une vision sur les investissements à réaliser.

Description des actions

Réaliser des travaux de rénovation, notamment énergétiques, sur les bâtiments de la collectivité en s'appuyant sur le schéma directeur immobilier et dans la limite des capacités financières de la collectivité.

Objectifs

Réduire les consommations énergétiques et plus généralement l'empreinte écologique du patrimoine immobilier de la collectivité
Optimiser l'usage du parc de la collectivité
Améliorer le confort pour les agents et les usagers

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique et bâtiments

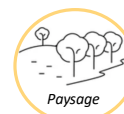
Partenaires / services associés

/

Indicateurs

Nombre de bâtiments rénovés ou ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique
Surfaces de bâtiments utilisées par la CDC
Consommations énergétiques

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

Plusieurs millions d'€

Fonctionnement

Temps agents

Aides / Subventions potentielles

Aides de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région et du Département

Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

Type d'action : Atténuation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : SDIE

Contexte

La collectivité est engagée dans une démarche de réduction de ses consommations d'énergies depuis plusieurs années impulsée d'une part par sa démarche globale de transition écologique et d'autre part par l'inflation des coûts de l'énergie.

La réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique et la construction d'outils de reporting des fluides ont permis d'identifier les bâtiments énergivores et permettre un suivi des consommations.

En outre la mise en place d'un contrat de gestion des systèmes de chauffage avec performance avec un prestataire spécialisé - DALKIA participe à la réduction des consommations (remplacement de chaudières, consignes de chauffe, cibles de consommation...)

Description des actions

Maîtriser les consommations des énergies utilisées par le patrimoine immobilier de la collectivité.

Objectifs

Réduire les consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité
Etre attentifs aux pics de consommation et prendre les mesures nécessaires

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique et bâtiments

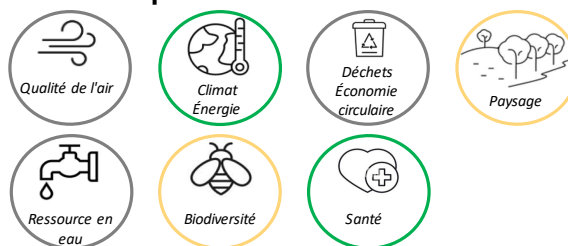
Partenaires / services associés

Prestataire du marché de chauffage

Indicateurs

Consommations d'énergies par énergies
Consommations corrigées de la rigueur climatiques

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

Investissements liés au marché de chauffage
(GTB, remplacement chaudières,...)
Travaux de rénovation énergétiques

Fonctionnement

Coûts liés au marché de chauffage
Temps agents

Aides / Subventions potentielles

ACTEE (pour le poste)

Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le secteur du bâtiment représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La fabrication et le transport des matériaux de construction conventionnels (béton, acier, plastiques...) sont particulièrement émetteurs de CO₂ et consomment beaucoup d'énergie fossile.

Dans le cadre du Plan Climat, il est essentiel de promouvoir des modes de construction et de rénovation plus durables, intégrant des matériaux biosourcés issus de ressources renouvelables et locales (bois, chanvre, paille, lin, liège, etc.).

Description des actions

Malgré les bénéfices, l'usage des matériaux biosourcés reste encore limité par un manque de connaissance des acteurs, des freins normatifs et un surcoût initial perçu. L'action vise donc à envisager, dès que possible, le recours à ces matériaux dans les projets portés par la collectivité. Cette volonté de la collectivité doit être indiquée dès les études de maîtrise d'œuvre pour être prise en compte dès le début du projet.

Objectifs

- Réduction du bilan carbone des bâtiments en concourant notamment au stockage de carbone
- Réduction de l'impact environnemental du bâtiment
- Préserver les ressources naturelles
- Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments
- Améliorer le confort des usagers
- Réduire les consommations énergétiques

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique et techniques (bâtiments, voirie)

Partenaires / services associés

Prestataires

Indicateurs

- Nombre d'opérations concernées par l'utilisation de matériaux biosourcés
- Volume et typologie des matériaux biosourcés utilisés dans les opérations de la collectivité

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

Surcoûts des Matériaux biosourcés

Fonctionnement

/

Aides / Subventions potentielles

Aides de l'Etat et de ses opérateurs (notamment Fonds vert)
CEE

Aider les habitants à "mieux se loger"

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : OPAH - OPAH RU
Pacte territorial

Contexte

Le secteur résidentiel représente une part non négligeable des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. De nombreux logements, souvent anciens, présentent des déperditions thermiques importantes et un manque de confort (hiver comme été). Par ailleurs, une part significative des ménages, notamment les plus modestes, subit une précarité énergétique : difficultés à chauffer correctement leur logement, factures élevées, problèmes d'humidité ou d'isolation. Face à ces constats, il est essentiel de favoriser la rénovation énergétique des logements et l'adaptation des habitats au changement climatique. La collectivité a pour cela lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrant l'ensemble du territoire et une OPAH de Renouvellement urbain (OPAH RU) sur la ville de L'Aigle. Parallèlement, un Pacte territorial a été signé en 2025 pour compléter l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement. Ces 2 actions permettent aux habitants de bénéficier de conseils personnalisés et une aide dans le montage des dossiers de subvention.

Description des actions

L'action vise à mobiliser les habitants, les propriétaires (occupants et bailleurs) et les acteurs du logement autour d'un accompagnement global dans la rénovation énergétique de leur logement. : information, conseil, financement, et mise en œuvre concrète des travaux. En l'espèce il convient d'assurer le suivi des OPAH et celui du Pacte Territorial pour accompagner les ménages du territoire vers un logement plus performant, confortable et durable en énergie.

Objectifs

Permettre la rénovation de logements sur le territoire
Réduire les consommations énergétiques des logements
Amélioration du confort de vie
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service Aménagement du territoire

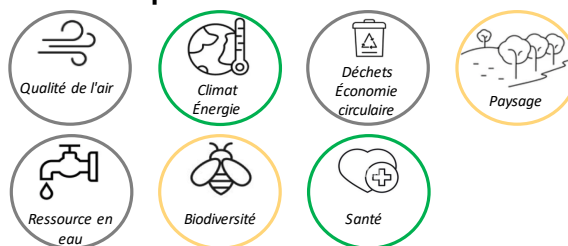
Partenaires / services associés

Opérateur (SOLIHA)
ANAH

Indicateurs

Nombre de dossiers subventionnés
Nombre de personnes conseillé(e)s
Montant des subventions allouées
kWh d'énergie par énergie économisés
TCOe2 économisée

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

Budget OPAH : 423 462 € HT
Budget OPAH RU : 265 736 € HT
Pacte Territorial : 13 64/ € HT

Fonctionnement

Temps agent

Aides / Subventions potentielles

ANAH
Région

Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : OPAH
PLUI-H

Contexte

Les acteurs professionnels du bâtiment (architectes, artisans, entreprises du BTP, promoteurs, agents immobiliers, bailleurs, notaires, diagnostiqueurs immobiliers, etc.) jouent un rôle clé dans la réussite de la transition énergétique et écologique du territoire.

Pourtant, la montée en compétence et la mobilisation de ces professionnels restent parfois limitées par : un manque d'informations et/ou de connaissances, des freins économiques, réglementaires.

Cette action vise à mobiliser les professionnels du secteur pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la transition énergétique.

Description des actions

Les opérations menées par la collectivité en faveur de la rénovation énergétique doivent permettre d'impliquer les acteurs de l'immobilier, de la rénovation et de la construction pour diffuser les bonnes pratiques auprès des habitants et porteurs de projets : informer, créer des synergies entre acteurs, valoriser les entreprises engagées, encourager l'intégration de critères environnementaux dès la conception.

Objectifs

Impliquer et mobiliser les acteurs de l'immobilier sur les questions de transition énergétique

Permettre la rénovation de logements sur le territoire

Réduire les consommations énergétiques des logements

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services aménagement du territoire et transition écologique

Partenaires / services associés

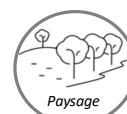
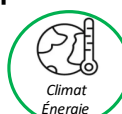
Opérateur France Rénov, Chambres consulaires, entreprises du BTP et fédération, artisans, bureaux d'études, professionnels de l'immobilier, ...

Indicateurs

Réseau d'acteur créé

Nombre de professionnels sensibilisés

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Temps agent / Coût prestataire pour animations

Aides / Subventions potentielles

?

Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

Les textes de loi (MAPTAM, NOTRE, TECV, ALUR), positionnent les collectivités et notamment les intercommunalités, comme un échelon essentiel pour la mise en œuvre des objectifs de transition énergétique. Cette transition nécessite une augmentation significative de la production locale d'énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour, le développement des ENR sur le territoire dépend d'initiatives ponctuelles. L'absence de vision stratégique limite la cohérence territoriale. Face à cet enjeu, la mise en place d'un Schéma directeur des énergies renouvelables permettrait d'adopter une planification territoriale.

Description des actions

Engager une démarche de planification stratégique des énergies renouvelables

Objectifs

Définir une stratégie territoriale cohérente, partagée de développement des énergies renouvelables adaptée au territoire
Réduction des énergies fossiles par l'identification du potentiel ENR sur le territoire
Sécurisation de l'approvisionnement local
Neutralité carbone 2050

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC

Partenaires / services associés

Opérateurs (ENEDIS, ERDF, GRDF,...), TE61, ADEME, Région, communes du territoire, habitants

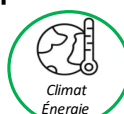
Indicateurs

Nombre de réunions
Existence d'une stratégie sur les ENR

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

A voir (ADEME)

Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le développement des énergies renouvelables est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et de neutralité carbone. Cependant, les projets suscitent parfois des incompréhensions ou des oppositions locales, souvent liées à un manque d'information, à des inquiétudes paysagères ou des nuisances.

Pour que la transition énergétique soit réussie, elle doit être partagée, comprise et portée collectivement.

L'enjeu est de construire des projets cohérents avec les besoins et les spécificités locales, qui contribuent réellement au développement du territoire (création de valeur, emplois, retombées fiscales, autonomie énergétique).

Cette action vise donc à améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables à travers la concertation, la transparence et la participation locale, en donnant aux habitants et élus une place active dans la gouvernance et la mise en œuvre.

Description des actions

Créer un climat de confiance autour des projets d'énergies renouvelables en incluant les habitants, les élus et les acteurs économiques dans le processus de décision.

Objectifs

Renforcer l'adhésion des acteurs du territoire dans les projets d'énergies renouvelables cohérents avec les besoins du territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Etat, Région, Collectivités, Habitants et entreprises, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), TE61, gestionnaires de réseau, développeurs ENR

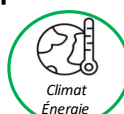
Indicateurs

Nombre d'informations/réunions publiques aux habitants sur les projets ENR du territoire

Autres impacts sur l'environnement



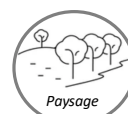
Qualité de l'air



Climat
Énergie



Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

ADEME ?

Doter la collectivité d'une flotte de vélos

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Schéma directeur vélo

Contexte

Les déplacements professionnels des agents sur les trajets courts (notamment entre les sites de la Ville de L'Aigle) et les trajets sur les pauses méridiennes sont encore trop souvent réalisés en voiture individuelle, même lorsque des alternatives plus durables existent. Le développement de la mobilité douce au sein de la collectivité permettrait de renforcer son exemplarité.

Description des actions

Doter la collectivité d'une flotte de vélos destinée à ses agents et élus pour les inciter à se déplacer à vélo lorsque la distance entre les sites le permet, et mettre en place les outils nécessaires à leur utilisation quotidienne.

Objectifs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant l'usage du vélo au sein de la collectivité

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Agents de la collectivité

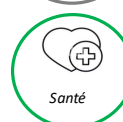
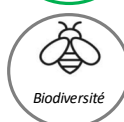
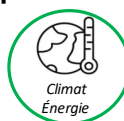
Prestataire

Indicateurs

Nombre de vélos acquis par la collectivité

Nombre d'utilisations de ces vélos

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

3 ///€ au BP 2/26

Fonctionnement

Coût contrat de maintenance

Aides / Subventions potentielles

/

Mettre en œuvre le schéma directeur vélo

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Schéma directeur vélo

Contexte

Le développement du vélo comme mode de déplacement du quotidien est un levier pour favoriser la mobilité durable. Le schéma directeur vélo, établi à l'échelle du pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche constitue un premier document stratégique et opérationnel permettant de développer le vélo notamment sur la Ville de L'Aigle.

Description des actions

Sur la base des préconisations du schéma directeur vélo, la collectivité doit programmer et réaliser des aménagements cyclables : pistes sécurisées, bandes cyclables, ... en fonction des tronçons identifiés. La collectivité intervient actuellement sur la voirie lors des aménagements urbains mais il convient aujourd'hui de traiter les discontinuités.

Objectifs

Inciter à l'usage du vélo en sécurisant la pratique.
Structurer un réseau cyclable continu et attractif à l'échelle de la ville pôle de L'Aigle.
Réduire les émissions de gaz à effet de serre
Améliorer la qualité de vie (réduction des nuisances) tout en favorisant la santé et l'attractivité du territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique et voirie

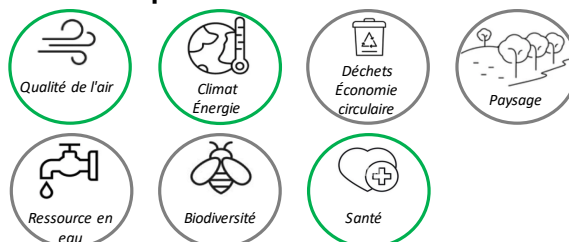
Partenaires / services associés

Communes

Indicateurs

Nombre de km de voirie favorable à la pratique du vélo (piste cyclable, voie partagée,...)
Nombre de stationnement vélo

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

Coût entretien des aménagements cyclables

Aides / Subventions potentielles

Etat et opérateurs, Département, fonds européens

Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Les projets d'aménagement ont un impact majeur sur les comportements de mobilité des habitants et usagers. Trop souvent, la voiture reste le mode de déplacement privilégié, notamment faute d'aménagements adaptés à la marche et au vélo. Pour réduire ce phénomène, il est indispensable de penser la mobilité en amont des projets d'urbanisme. L'intégration de la mobilité douce dans la conception des espaces publics permet de réduire les déplacements motorisés, sécuriser et encourager les mobilités actives et ainsi améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

La collectivité agit depuis plusieurs années en ce sens : en témoigne les opérations place de Verdun ou encore ceux du quartier de La Madeleine à L'Aigle

Description des actions

Intégrer la mobilité douce dans tous les projets d'aménagement portés par la collectivité dès la conception. Cette démarche permettra que chaque nouveau projet contribue à la transition écologique du territoire en réduisant les émissions liées aux déplacements et en favorisant la santé et la qualité de vie.

Objectifs

Intégrer systématiquement la mobilité douce dans les opérations d'aménagements urbains et de voirie dès la conception
Favoriser la mixité fonctionnelle
Développer le réseau cyclable
Réduire l'usage de la voiture

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services aménagement du territoire et voirie

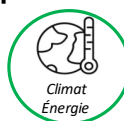
Partenaires / services associés

CDC - Service transition écologique / Bureaux d'études, AMO,

Indicateurs

% de voirie favorable aux mobilités douces dans les opérations d'aménagement urbains

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir en fonction des projets et aménagements

Fonctionnement

A définir en fonction des projets et aménagements

Aides / Subventions potentielles

Etat et ses opérateurs

Promouvoir les alternatives à l'autosolisme

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Sur le territoire, la voiture individuelle reste le mode de déplacement dominant, souvent faute d'alternatives attractives ou accessibles. Cette dépendance à l'automobile entraîne des conséquences environnementales, économiques et sociales : émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, consommation d'énergie fossile, coûts élevés pour les ménages, inégalités d'accès à la mobilité. Face à ces enjeux, la collectivité souhaite favoriser la transition vers des mobilités plus sobres et partagées, en encourageant les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, mobilité douce et intermodalité, ...)

Description des actions

Encourager le déploiement de différents dispositifs/services destinés à réduire l'autosolisme, tout en améliorant la mobilité quotidienne des habitants.

Objectifs

Réduire l'usage de la voiture individuelle
Inciter les gens à changer leurs habitudes
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie du secteur des transports

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Opérateurs de covoiturage, entreprises, habitants et usagers

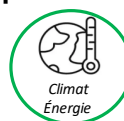
Indicateurs

Nombre d'offres existantes en alternatif à l'autosolisme initiées ou promues par la collectivité

Autres impacts sur l'environnement



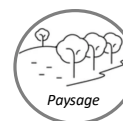
Qualité de l'air



Climat
Énergie



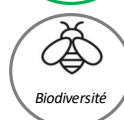
Déchets
Économie
circulaire



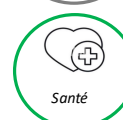
Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Etat et ses opérateurs

Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Sur le territoire des pays de L'Aigle, comme bien d'autres territoires ruraux, la précarité de mobilité est un frein majeur à l'emploi, la formation, la santé ou encore la vie sociale. Certaines populations se trouvent en situation d'exclusion car elles n'ont pas accès à la mobilité (faute de moyens ou d'offre adaptée). Certaines solutions d'initiatives privées ou publiques existent mais sont parfois méconnues ou ne suffisent pas toujours à répondre à des besoins spécifiques. Aussi, il est nécessaire de développer des solutions de mobilité solidaire.

Description des actions

Soutenir et développer des dispositions de mobilité solidaire à destination des personnes en difficulté de déplacement (temporaire ou permanent).

Objectifs

Faciliter l'accès à la mobilité pour tous
Offrir aux habitants des solutions de mobilité adaptées à leurs besoins

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique / CIAS

Partenaires / services associés

Structures d'insertion, Mission locale, Entreprises sociales, Associations, Communes

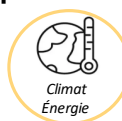
Indicateurs

Nombre d'offres existantes en alternative à l'autosolisme initiées ou promues par la collectivité

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



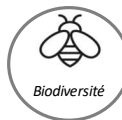
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Etat et ses opérateurs, LEADER

Électrifier la flotte de véhicules de la CDC

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Face à l'augmentation du prix des carburants et aux objectifs nationaux de neutralité carbone, les collectivités ont un rôle exemplaire à jouer en verdissant leur parc automobile. Cette action s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et dans la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui fixent les obligations progressives de renouvellement de parc vers des véhicules à faibles émissions.

Description des actions

Verdir progressivement la flotte de véhicules de la collectivité via l'achat ou la location de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, l'installation de bornes de recharge.

Objectifs

Réduire les émissions directes de CO²
Diminuer le coût de carburant et d'entretien sur le long terme
Mettre en place une stratégie pluriannuelle de renouvellement

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services techniques

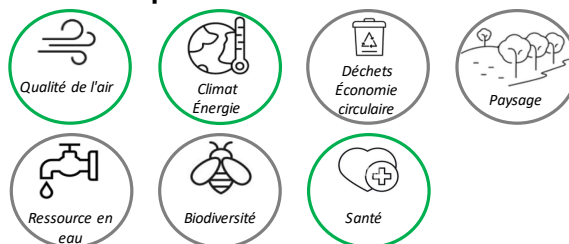
Partenaires / services associés

Garages partenaires, TE61

Indicateurs

Nombre de véhicules électriques détenues par la collectivité
% des véhicules électriques par rapport à l'ensemble de la flotte de la collectivité
Émissions de GES économisées

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir selon la programmation pluriannuelle (taille du parc) et le nombre de bornes

Fonctionnement

Coût d'entretien et de recharge

Aides / Subventions potentielles

CEE

Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité qui nous entoure sont nombreux (approvisionnement, régulation, bien-être, économie,...). Cependant ils sont fortement impactés par le changement climatique et fragilisés par les activités de l'Homme (pollution, propagation des espèces invasives, destruction des habitats naturels,...).

Les connaissances sur la biodiversité locale restent souvent parcellaires ou dispersées entre différents acteurs (associations, bureaux d'études, services de l'État, collectivités).

De plus, les habitants sont peu sensibilisés à la richesse de leur environnement proche et à son rôle dans l'équilibre écologique.

L'action vise donc à mieux connaître, valoriser et partager les données sur la biodiversité, afin de favoriser des politiques publiques, des projets d'aménagement et des comportements plus respectueux du vivant.

Description des actions

Aussi, dans un souci de préservation de la biodiversité et de communication auprès du public, la collectivité souhaite dans un premier temps connaître et faire connaître les enjeux qui existent sur le territoire.

- Connaître : En partenariat notamment avec l'Association Faune et Flore de l'Orne, des inventaires vont être réalisés sur plusieurs espaces naturels de la collectivité. En parallèle, les communes vont être incitées à réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

- Faire connaître : diffuser cette connaissance au grand public, aux élus, à tous les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte dans les pratiques quotidiennes.

Objectifs

Améliorer la connaissance, la valorisation et la sensibilisation autour de la biodiversité locale, pour mieux la protéger et l'intégrer dans les politiques territoriales

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Association Faune et Flore de l'Orne

Syndicat de la Risle

Office Français de la biodiversité, associations naturalistes, ...

Indicateurs

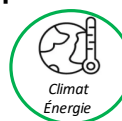
Nombre d'inventaires réalisés

Nombre d'informations diffusées au public

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



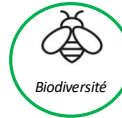
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),
Agence de l'eau

Lutter contre les espèces invasives

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

La propagation des espèces invasives est l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. Elles font d'ailleurs l'objet d'une réglementation européenne et nationale.

En effet, elles menacent les écosystèmes, les habitats naturels et/ou les espèces locales : elles accaparent une part trop importante des ressources, elles peuvent aussi être prédatrices directes des espèces locales. En outre elle peuvent également présenter un risque direct pour l'homme en étant vectrices de pathogènes, allergisantes ou même avoir un comportement agressif. Elles peuvent enfin avoir un impact négatif sur les activités (cultures, élevage, pêche, ...)

Sur le territoire, plusieurs espèces invasives sont déjà présentes : renouée du Japon, frelon asiatique, ambrosie,...

Description des actions

En premier lieu il y a lieu de recenser les espèces invasives sur le territoire pour ensuite mettre en place des actions pour lutter contre.

Les actions sont souvent ponctuelles, dispersées et réactives; les interventions doivent donc être ciblées et mutualisées.

Enfin des campagnes d'information et de sensibilisation à destination de tous les habitants et les élus doivent être faites en s'appuyant sur les dispositifs existants.

Objectifs

Prévenir, surveiller et maîtriser la prolifération des espèces exotiques envahissantes afin de préserver la biodiversité locale, la santé publique et les activités économiques.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Acteurs de la biodiversité : Association Faune et Flore de l'Orne, Syndicat de la Risle, Office français de la biodiversité

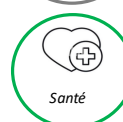
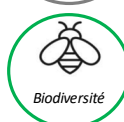
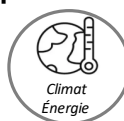
Indicateurs

Existence d'un recensement des espèces invasives présentes sur le territoire

Nombre d'opérations pour lutter contre ces espèces

Quantités d'espèces éliminées (Tonnes)

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

OFB

CEN

Voir ADEME, Région, Département ?

Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Les haies bocagères sont des éléments structurants du paysage et des réservoirs de biodiversité essentiels. Elles remplissent de nombreux rôles : écologiques, climatiques, agronomiques, paysagers et patrimoniaux.

La collectivité est engagée dans une démarche de protection des haies bocagères sur son territoire après le constat d'une destruction non négligeable sur les dernières décennies. Aujourd'hui, il s'agit pour le territoire de conserver, de renforcer et d'encourager les plantations et rénovations de haies.

Dans le cadre du PLUI, un inventaire de haies a été réalisé par la Chambre d'agriculture et a permis de repérer les haies à enjeux forts et celles à enjeux modérés. Une étude gisement bois a également été faite et démontre le potentiel sur le territoire.

Description des actions

Suite aux différents échanges avec la Chambre d'agriculture et le Département de l'Orne, un potentiel de plantation et de rénovation de haies a été décelé sur le territoire. Aussi, la collectivité porte depuis 2 ans maintenant des opérations en faveur de la plantation de haies et souhaite poursuivre ces incitations.

Objectifs

Augmenter le stockage carbone du territoire
Protéger les réservoirs de biodiversité et les cours d'eau
Revaloriser et entretenir les structures paysagères que sont les haies, richesse patrimoniale du territoire
Lutter contre l'érosion et le ruissellement des sols
Créer une ressource de production de bois

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service transition écologique

Partenaires / services associés

Chambre d'agriculture

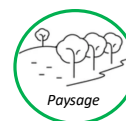
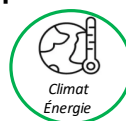
Département

Acteurs de la biodiversité

Indicateurs

Nombre de plants d'arbres et d'arbustes plantés grâce à l'action de la collectivité

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

/

Fonctionnement

Actuellement 5 /// €/an

Aides / Subventions potentielles

Département

Recenser les zones à enjeux

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : Contrat avec l'agence de l'Eau
Contrat local de Santé

Contexte

Le GIEC Normand créé en 2019 a révélé que les effets du changement climatique sur la ressource en eau en Normandie se marquent actuellement principalement par une diminution des débits, une augmentation de la température de l'eau et des tensions sur la ressource. Les projections futures indiquent que le changement climatique devrait mener à une diminution de la ressource en eau, une dégradation de la qualité de l'eau et à des inondations plus intenses et plus fréquentes.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite mieux connaître la ressource sur son territoire afin d'anticiper les déséquilibres et d'adapter les politiques locales. Les zones à enjeux doivent être recensées pour permettre une gestion intégrée et durable de l'eau.

Description des actions

Recenser et qualifier les zones à enjeux pour la ressource en eau sur le territoire. Les résultats permettront de cibler les actions de restauration ou de protection et de sensibiliser les acteurs locaux.

Objectifs

Identifier et cartographier les zones à enjeux liées à la ressource en eau
Préserver la ressource et la qualité de l'eau

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services transition écologique et Assainissement/GEMAPI

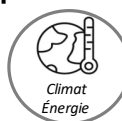
Partenaires / services associés

Agence de l'eau
Syndicat de la Risle
Syndicat du Percher

Indicateurs

Existence d'un recensement des zones à enjeux
Nombre d'actions de prévention

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Agence de l'eau

Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le changement climatique accentue la variabilité des précipitations et la fréquence des événements extrêmes : épisodes orageux intenses, ruissellement, inondations, mais aussi périodes de sécheresse prolongée.

Dans ce contexte, la gestion des eaux pluviales et des eaux usées devient un enjeu majeur pour protéger les populations et les biens, préserver la qualité des milieux aquatiques, adapter les infrastructures d'assainissement, et réduire les pollutions diffuses.

Les réseaux d'assainissement du territoire (individuels et collectifs) présentent souvent des déficiences structurelles ou hydrauliques, et la gestion des eaux pluviales reste parfois insuffisamment intégrée à l'aménagement du territoire.

L'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées permettra à la collectivité de planifier, hiérarchiser et coordonner les actions d'investissement, de modernisation et de protection à long terme, dans une logique de durabilité et de résilience.

Description des actions

Compétente concernant la question de l'assainissement, la collectivité élabore actuellement son schéma directeur assainissement.

Concernant les eaux pluviales et afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire, la collectivité va coordonner l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du territoire.

Il s'agit de réaliser un diagnostic global et une planification stratégique de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à l'échelle intercommunale.

Objectifs

Disposer d'une planification : des actions, budgétaire et d'une prospective tarifaire

Préservation de la ressource en eau et des milieux

Partager la ressource entre les différents usages

Gérer l'occupation des sols par rapport aux impacts des rejets potentiels

Anticiper les infrastructures

Se mettre en conformité avec la réglementation

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services Assainissement/GEMAPI

Partenaires / services associés

Agence de l'eau

Prestataire (bureau d'études spécialisé)

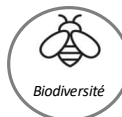
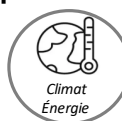
Syndicat de la Risle

Indicateurs

Existence de schémas directeurs EU/EP

Nombre d'actions mises en place

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Agence de l'eau

Sensibiliser les acteurs du territoire

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : COT

Contexte

Le changement climatique, combiné à la pression croissante sur les milieux naturels, entraîne une baisse de la disponibilité de la ressource en eau et une dégradation de sa qualité.

Le territoire connaît des périodes de sécheresse plus fréquentes provoquant des tensions sur les usages et des impacts sur la biodiversité. En parallèle, les pluies plus intenses et concentrées accentuent le ruissellement, l'érosion des sols et la pollution diffuse.

D'une manière générale, on constate une méconnaissance du cycle de l'eau et des bonnes pratiques par une partie des acteurs. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la culture de l'eau auprès de tous les publics pour encourager une gestion sobre, partagée et respectueuse de la ressource.

Description des actions

Pour faire connaître les enjeux existants sur la ressource en eau, il faut déployer un programme de sensibilisation et de communication autour de celle-ci : économies d'eau, prévention des pollutions diffuses, valorisation des solutions fondées sur la nature, préservation de la qualité des cours d'eau et nappes phréatiques, préparation du territoire aux évolutions climatiques.

Objectifs

Sensibiliser tous les publics à la rareté croissante de la ressource en eau
Encourager les changements de comportement (économies d'eau et prévention des pollutions)
Favoriser la coopération entre les collectivités, syndicat de rivière, agriculteurs et citoyens

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service GEMAPI et transition écologique

Partenaires / services associés

Syndicat de la Risle

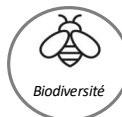
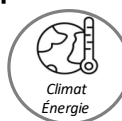
Agence de l'eau

CPIE

Indicateurs

Nombre de communication par cible
Nombre d'acteurs mobilisés

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Agence de l'eau

Fonds européens

Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la transition écologique. Elles doivent donc être exemplaires sur leurs propres pratiques. Les aménagements urbains, nécessaires à l'attractivité du territoire, peuvent entraîner de la consommation d'espaces, de l'imperméabilisation, une pression sur les milieux naturels et la ressource en eau. La collectivité étudie les enjeux environnementaux dans ces opérations d'aménagement mais ils ne sont pas encore systématiquement pris en compte.

Description des actions

La collectivité doit donc renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans toutes les opérations d'aménagement. Il s'agira donc d'étudier en amont le projet et ses impacts sur l'environnement, intégrer dès que possible des solutions fondées sur la nature.

Objectifs

Garantir que chaque opération d'aménagement prenne en compte les enjeux climat, eau, biodiversité et paysage
Favoriser la renaturation et limiter l'artificialisation
Intégrer des principes de sobriété, de résilience et de qualité de vie dans les projets
Favoriser la cohérence entre urbanisme, eau, biodiversité et mobilité

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Service aménagement du territoire

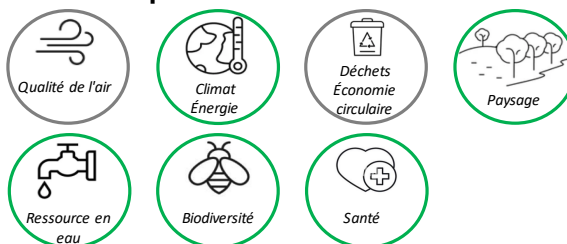
Partenaires / services associés

CDC - Services techniques et transition écologique
Prestataire

Indicateurs

Grille d'analyse existante
Nombre d'opération intégrant des solutions basées sur la nature

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir selon les projets

Fonctionnement

A définir selon les projets

Aides / Subventions potentielles

Région, Agence de l'eau, Etat

Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en cours

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le territoire est marqué par une diversité de paysages. Cependant l'habitat, la fragmentation des milieux et la consommation des espaces naturels et agricoles fragilisent les écosystèmes et accentuent la perte de biodiversité.

En outre le réchauffement climatique accentue ces pressions et rend la préservation des continuités écologiques essentielle à la résilience du vivant.

Dans le même temps, les collectivités doivent répondre aux besoins en logement et aux activités favorables au développement économique des territoires tout en respectant les objectifs de sobriété foncière.

Il faut donc concilier l'attractivité (logements, activités) avec la préservation des milieux naturels.

Description des actions

Sur la base du plan local d'urbanisme intercommunal l'action consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques et promouvoir une urbanisation plus économe en espace.

Objectifs

Préserver et reconnecter les milieux naturels, agricoles, forestiers

Réduire la fragmentation écologique liées aux infrastructures et activités humaines

Maîtriser la consommation de l'espace

Valoriser les espaces naturels, zones humides, corridors écologiques comme atouts territoriaux

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services aménagement du territoire, transition écologique

Partenaires / services associés

DREAL

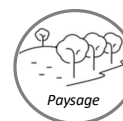
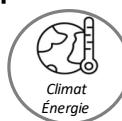
AFFO

Syndicat de la Risle

Indicateurs

Surface / linéaire d'espace préservé / protégé

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

Agence de l'eau

Région

Etat (fonds vert)

Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Plan intercommunal de sauvegarde

Contexte

Le territoire des pays de L'Aigle est déjà impacté par les effets du changement climatique (élévation progressive des températures moyennes, évolution du régime hydraulique, pressions accrues sur la biodiversité, impacts sur les activités,...). Cependant ces phénomènes sont souvent mal identifiés à l'échelle locale. Pour adopter une stratégie d'adaptation efficace, il est indispensable de recenser les conséquences du changement climatique.

Description des actions

La réalisation d'un diagnostic territorial des impacts du changement climatique permettrait de servir de référence pour les politiques publiques, les projets d'aménagement et la sensibilisation du grand public

Objectifs

- Identifier les impacts actuels et futurs du changement climatique sur le territoire
- Localiser les zones/secteurs les plus vulnérables
- Sensibiliser les élus et les habitants

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC

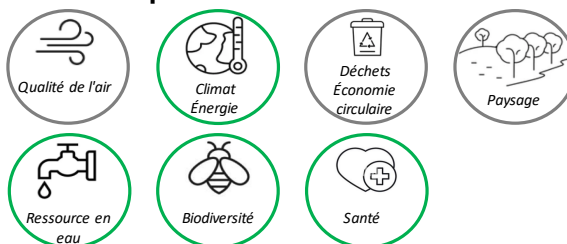
Partenaires / services associés

DREAL, Région, Agence de l'eau
ORECAN

Indicateurs

Existence d'un diagnostic sur les conséquences du changement climatique à l'échelle du territoire

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

Temps agent

Aides / Subventions potentielles

ADEME (TACCT ?)

Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

Type d'action : Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : Plan intercommunal de sauvegarde

Contexte

Le territoire des pays de L'Aigle est déjà impacté par les effets du changement climatique (élévation progressive des températures moyennes, évolution du régime hydraulique, pressions accrues sur la biodiversité, impacts sur les activités,...). Ces phénomènes, combinés à la dépendance énergétique et à la fragilité de certains réseaux (eau, électricité,...) augmentent la probabilité de crises climatiques locales pouvant perturber les activités.

Or, les collectivités et acteurs locaux disposent encore de peu d'outils partagés d'anticipation et de coordination. Il y a à l'échelle publique le Plan Intercommunale de Sauvegarde (PICS) mais l'action vise à initier une réflexion collective sur la manière d'anticiper, gérer, amortir ces crises climatiques, dans une logique de résilience territoriale.

Description des actions

Engager un processus de concertation territoriale autour des risques climatiques et des capacités d'adaptation locales. Cette réflexion doit déboucher sur des orientations concrètes : protocoles de gestion de crises, dispositifs de communication, solidarité, mutualisation des moyens, intégration dans le PICS.

Objectifs

Identifier les types de crises climatiques susceptibles d'affecter le territoire
Mobiliser les acteurs locaux et renforcer la coordination entre eux
Favoriser la mise en place d'outils d'anticipation et d'adaptation
Intégrer ces éléments dans les politiques publiques

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC

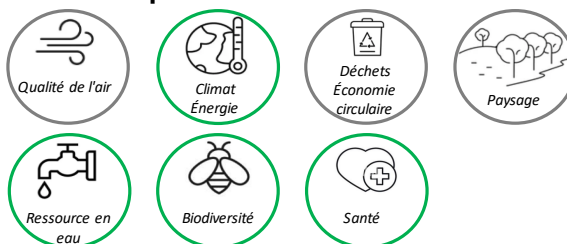
Partenaires / services associés

Préfecture, communes, DREAL, DDT, acteurs du territoire,...

Indicateurs

Risques climatiques identifiés
Nombre de réunions entre les acteurs

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

ADEME ?

Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : Contrat local de santé

Contexte

L'alimentation est un levier majeur pour réduire l'empreinte carbone du territoire et améliorer la santé des habitants.

La restauration collective représente une opportunité essentielle pour promouvoir : les produits locaux et de saison, la réduction du gaspillage alimentaire, la diversification des sources de protéines, et la sensibilisation des citoyens à une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La réussite de cette transition dépend fortement de la formation et de l'adhésion des équipes de cuisine, ainsi que de la mobilisation des convives et usagers (élèves, parents, personnels, résidents, etc.).

Cette action vise donc à développer une culture alimentaire durable partagée, à travers des actions de sensibilisation, de formation et d'expérimentation dans les établissements du territoire.

Description des actions

Elaborer et mettre en œuvre un programme d'animation et de formation (ateliers participatifs, campagne de sensibilisation/communication, outils pédagogiques,...) destiné : aux équipes de cuisine et aux usagers afin de renforcer la culture du "mieux manger" dans la restauration collective et dans les habitudes alimentaires locales.

Objectifs

- Former et accompagner les équipes de restauration à la transition alimentaire durable
- Sensibiliser les usagers à l'équilibre alimentaire, au gaspillage et à l'origine des produits
- Valoriser les produits locaux, bios et de saison
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC (services scolaire et transition écologique) / CIAS

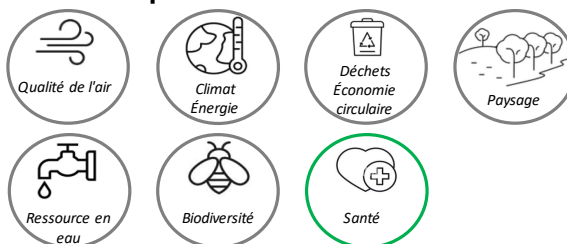
Partenaires / services associés

Région, DRAAF, Chambre d'agriculture, COOP des territoires, CPIE, Bio en Normandie, Agriculteurs

Indicateurs

- Nombre de sensibilisation / formation
- Nombre d'agents sensibilisés

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

DRAAF ?
LEADER ?

Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Court terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

L'alimentation représente un levier stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, soutenir l'économie locale et promouvoir une alimentation saine et durable.

La restauration collective publique (cantines scolaires, crèches, EHPAD, restaurants administratifs) constitue un point d'entrée concret pour atteindre ces objectifs.

Malgré un potentiel d'approvisionnement mobilisable à l'échelle de la Région, la commande publique et la coordination des acteurs restent des freins majeurs.

Cette action vise donc à renforcer les approvisionnements de proximité, en intégrant les exigences de la loi EGAlim (50 % de produits durables dont 20 % issus de l'agriculture biologique), tout en favorisant les circuits courts, les produits locaux et de saison.

Description des actions

Accompagner la transition alimentaire de la restauration collective publique vers une alimentation locale, durable et qualitative en travaillant sur : la structuration de l'offre, l'accompagnement des services de restauration, l'adaptation des marchés publics

Objectifs

Atteindre (et dépasser) les objectifs de la loi EGALIM

Accroître la part de produits locaux, bio et de saison dans la restauration collective

Soutenir les agricultures et les structures/entreprises agroalimentaires locales

Réduire l'empreinte carbone et les transports alimentaires

Valoriser les repas comme un levier d'éducation alimentaire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services scolaire et transition écologique / CIAS

Partenaires / services associés

DRAAF, Chambre d'agriculture, Réseau des collectivités PAT Normands, Bio en Normandie, producteurs, ...

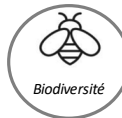
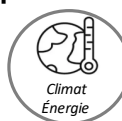
Indicateurs

% de produits locaux dans la restauration collective

% de produits bio dans la restauration collective

% de produits de saison dans la restauration collective

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

DRAAF (si PAT)

Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le tissu agricole du territoire normand est assez riche et diversifié. Cependant, une partie des habitants reste peu informée sur où et comment acheter localement. Les producteurs manquent parfois de visibilité et d'outils de communication. Dans le cadre de la démarche entamée par la collectivité (avec à terme l'élaboration d'un Plan alimentaire territorial), l'action vise à améliorer la mise en relation entre producteurs et consommateurs.

Description des actions

Concevoir et déployer une stratégie de communication territoriale autour des producteurs, des produits, des circuits de vente directe, en s'appuyant sur les acteurs du territoire.

Objectifs

- Donner de la visibilité aux producteurs locaux
- Favoriser la consommation locale et des saisons
- Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs
- Réduire l'empreinte de l'alimentation
- Favoriser les filières locales et la transition vers les circuits courts

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC

Partenaires / services associés

DRAAF, Chambre d'agriculture, Réseau des collectivités PAT Normands, Bio en Normandie, producteurs, ...

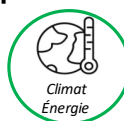
Indicateurs

- Existence d'un inventaire de tous les producteurs locaux du territoire
- Nombre de communications réalisées

Autres impacts sur l'environnement



Qualité de l'air



Climat
Énergie



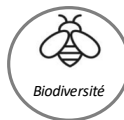
Déchets
Économie
circulaire



Paysage



Ressource en
eau



Biodiversité



Santé

Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

LEADER ?

Lutter contre la précarité alimentaire

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Moyen terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

L'alimentation est un des déterminants majeurs de la santé et de la lutte contre la précarité.

Le territoire doit faire face à plusieurs enjeux :

- sociaux avec une augmentation du nombre de ménages en difficultés (financières et/ou en insécurité alimentaire)
- climatiques et territoriaux : hausse des prix alimentaires, corrélation entre précarité énergétique et accès à une alimentation saine
- environnementaux : gaspillage alimentaire, difficulté d'approvisionnement en alimentation locale et durable

La collectivité, via le CIAS, porte un service d'aide alimentaire.

La lutte contre la précarité alimentaire vise donc à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale.

Description des actions

Elaborer et mettre en œuvre d'un programme territorial intégré combinant prévention, accès à une alimentation saine et si possible locale, accompagnement social.

Objectifs

- Réduire l'insécurité alimentaire
- Diminuer le gaspillage
- Améliorer la santé des habitants

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CIAS / CDC

Partenaires / services associés

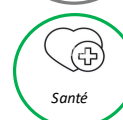
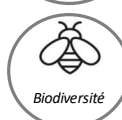
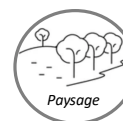
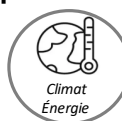
Association d'aide alimentaire (Restos du cœur, Secours populaire,...)

Producteurs et distributeurs locaux

Indicateurs

- Nombre d'actions de lutte contre la précarité alimentaire
- Intégration de ce volet dans le futur PAT

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

?

Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le monde de l'économie circulaire est composé de multiples acteurs sans gouvernance partagée ni outils communs : les initiatives sont fragmentées et cela perd en efficacité. En outre le territoire manque de lisibilité des capacités et flux physiques que cela représente. Il serait donc opportun de créer un écosystème coordonné pour optimiser les flux et développer des synergies.

Description des actions

Créer une instance et des outils de coordination territoriale pour structurer et optimiser l'action des acteurs de l'économie circulaire, faciliter l'accès aux financements et donner de la visibilité et de la lisibilité à ces acteurs.

Objectifs

- Réduire les déchets
- Allonger la durée d'usage
- Renforcer les synergies et coopérations entre acteurs de l'ECI
- Donner de la lisibilité aux actions ECI menées sur le territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote
CDC/CIAS

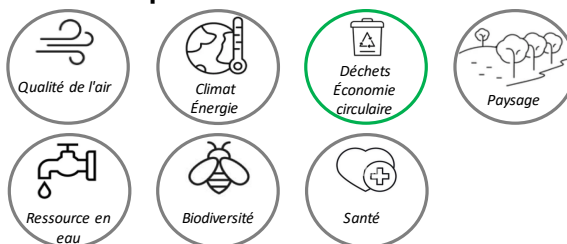
Partenaires / services associés

ADEME, acteurs de l'ECI du territoire, structures de l'insertion, mission locale, France Travail, entreprises, chambres consulaires,...

Indicateurs

- Existence d'un annuaire des acteurs de l'ECI à l'échelle du territoire
- Nombre de réunions entre acteurs
- Nombre d'actions réalisées en partenariat entre les acteurs de l'ECI

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements
A définir

Fonctionnement
A définir

Aides / Subventions potentielles
?

Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

Type d'action : Atténuation / Adaptation

État d'avancement : Action en réflexion

Échéance : Long terme

Plans et programmes liés : /

Contexte

Le territoire compte de nombreux acteurs engagés dans l'économie circulaire. Des initiatives sont menées mais ces démarches restent souvent isolées, peu visibles ou non coordonnées.

La collectivité entreprend un premier travail de recensement.

L'étape suivante consiste désormais à mettre en réseau ces acteurs et favoriser la concrétisation de projets collectifs et opérationnels, permettant de passer du diagnostic à l'action (mutualisation, coopération, ...)

Cette action contribue à la réduction des déchets, à la maîtrise des consommations de ressources, à la création d'emplois locaux et au renforcement de la résilience économique du territoire.

Description des actions

Traduire la connaissance des acteurs de l'économie circulaire en dynamiques opérationnelles. La collectivité jouera le rôle de facilitateur en mobilisant les acteurs autour de thématiques communes (réduction des déchets, synergies industrielles, réemploi, mutualisation,...).

Cette action s'inscrit dans une démarche transversale en lien notamment avec d'autres politiques publiques (développement économique,...)

Objectifs

Participer à la mise en œuvre de projets concrets d'économie circulaire

Favoriser le réemploi, la réparation, la mutualisation

Créer des conditions favorables à l'émergence de nouveaux projets

Favoriser la coopération entre acteurs publics, privés et associatifs

Maître d'ouvrage et Partenaires

Pilote

CDC - Services développement économique et transition écologique

Partenaires / services associés

Chambres consulaires, CRESS, SMIRTOM, acteurs de l'ECI, ADEME

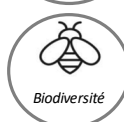
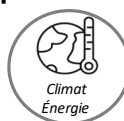
Indicateurs

Existence d'un annuaire des acteurs de l'ECI à l'échelle du territoire

Nombre de réunions entre acteurs

Nombre d'actions réalisées en partenariat entre les acteurs de l'ECI

Autres impacts sur l'environnement



Impacts budgétaires

Investissements

A définir

Fonctionnement

A définir

Aides / Subventions potentielles

?

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichiers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Action 1 - Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	La mise en place d'une gouvernance spécifique à la transition écologique permettra de s'assurer du portage du PCAET ainsi que de d'autres actions en lien avec la transition. Cette action permettra également de sensibiliser les citoyens, en donnant de la lisibilité politique à la transition écologique auprès des citoyens, acteurs et partenaires du territoire. L'impact de cette action est ainsi positif sur l'ensemble des thématiques de transition écologique à savoir le climat/énergie, la qualité de l'air, l'économie circulaire ainsi que la santé publique.	/	/
Action 2 - Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	La mise en place d'une gouvernance spécifique à la transition écologique permettra d'assurer l'intégration de la transition écologique dans les politiques de la collectivité. L'impact de cette action est ainsi positif sur l'ensemble des thématiques de transition écologique à savoir le climat/énergie, la qualité de l'air, l'économie circulaire ainsi que la santé publique.	/	/
Action 3 - Sensibiliser les élus et les agents	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Bien qu'indirecte, cette action permettra la sensibilisation des élus et agents aux enjeux de la transition écologiques. Des initiatives et actions professionnelles et personnelles en faveur de la transition peuvent émerger.	/	/
Action 4 - Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre	Positif	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra de promouvoir les bons exemples d'études et de projets intégrant l'environnement comme critère dans un marché. Ces critères peuvent être assez larges et englober la transition écologique (réduction des déchets, de l'empreinte carbone du projet,...) mais aussi englober la thématique des ressources (utilisation de moins de ressources dans le cadre d'un projet donc moins de consommation d'eau pour produire et manifacter ces ressources), ou encore la thématique des milieux naturels (projet non impactant les zones à forts enjeux environnementaux).	/	/
Action 5 - Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action a pour but d'intégrer l'environnement de manière générale dans les marchés/achats de la collectivité via la diffusion d'un guide. Suivant l'appropriation du guide par les services, cette action pourrait avoir un impact positif sur l'ensemble des thématiques environnementales.	/	/
Action 6 - Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra de développer les pratiques plus durables au sein de la collectivité (achats plus respectueux de la transition écologique).	/	/
Action 7 - Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra d'améliorer la connaissance des déchets produits et de l'état actuel du tri et de la valorisation de déchets. Ces connaissances permettront d'évaluer les marges de manœuvre pour améliorer le tri des déchets.	/	/
Action 8 - Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	En lien avec l'action précédente, cette action permettra de développer l'économie circulaire et le réemploi de matériaux à commencer par les matériaux issus du domaine de la construction/rénovation au sein de la collectivité.	/	/
Action 9 - Etre exemplaire sur les événements organisés par la collectivité	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra à la fois de sensibiliser sur le tri des déchets mais également à la collectivité de développer les bonnes pratiques sur ce sujet.	/	/

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Action 10 - Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique	Neutre	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des batiments publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques d'un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
Action 11 - Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité	Neutre	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des bâtiments publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques d'un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
Action 12 - Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux	Positif	Positif	Positif	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra de réduire l'impact environnemental des bâtiments ainsi que l'impact sur certaines ressources en matériaux de construction.	L'utilisation de matériaux biosourcés permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire produites lors de la fabrication et du transport des matériaux conventionnels. Toutefois, un point de vigilance est à soulever sur l'utilisation d'autres ressources locales comme le bois. En effet un risque de surconsommation de cette ressource est possible, pouvant impacter les milieux naturels ainsi que les paysages locaux.	(R) L'action devra prévoir la gestion durable des haies et des boisements dans le cadre du développement de la filière bois énergie locale.
Action 13 - Aider les habitants à "mieux se loger"	Neutre	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des batiments d'habitation ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces batiment, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques d'un bati avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
Action 14 - Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action est avant tout une action de sensibilisation à travers les acteurs professionnels du bâtiments. Elle conduira donc à des impacts positifs sur le climat/énergie, la qualité de l'air, les déchets/économie circulaire ainsi que sur la santé et la qualité de vie.	/	/
Action 15 - Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif	L'élaboration d'une stratégie ENR permettra de développer une cohérence plus large, à l'échelle de la collectivité. Les impacts seront positifs sur les thèmes du climat/énergie - de la qualité de l'air et de la santé.	La mise en place d'un schéma directeur des ENR pourrait flécher des zones propices au développement des ENR avec de forts enjeux paysagers, écologiques ou de gestion de l'eau.	(E) La stratégie sur les ENR devra concilier le développement des ENR avec : leur bonne intégration paysagère - la non destruction et le non impact sur les milieux naturels remarquables et la biodiversité, le non impact sur le cycle de l'eau et les captages en eau potable. Cela pourra s'appuyer sur des données de connaissances locales et études faunistiques et floristiques. Ces points devront être inscrits dans la stratégie.
Action 16 - Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action est avant tout une action de sensibilisation sur les ENR. Elle conduira donc à des impacts positifs sur le climat/énergie, la qualité de l'air, les déchets/économie circulaire ainsi que sur la santé et la qualité de vie.	/	/
Action 17 - Doter la collectivité d'une flotte de vélos	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Doter la collectivité d'une flotte de vélos destinée à ses agents et élus les incitera à se déplacer à vélo lorsque la distance entre les sites le permet ce qui conduira à un impact positif sur les items du climat/énergie - de la qualité de l'air et de la santé et qualité de vie.	/	/

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichers Actions	Qualité de l'air	Climat / Energie	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Action 18 - Mettre en œuvre le schéma directeur vélo	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Structurer le réseau cyclable et le sécuriser incitera à se déplacer à vélo ce qui conduira à un impact positif sur les items du climat/énergie - de la qualité de l'air et de la santé et qualité de vie.	/	/
Action 19 - Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	L'intégration de la mobilité douce dans la conception des espaces publics permettra de réduire les déplacements motorisés, sécuriser et encourager les mobilités actives et ainsi améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.	/	/
Action 20 - Promouvoir les alternatives à l'autosolisme	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action favorisera la transition vers des mobilités plus sobres et partagées, en encourageant les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, mobilité douce et intermodalité, ...) et conduisant ainsi à améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES ou encore améliorer la santé des habitants.	/	/
Action 21 - Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants en difficulté de déplacements.	Bien que cette action favorise les mobilités solidaires, celle-ci n'inclue pas le fait que ces mobilités soient durables ce qui pourrait entraîner une forte hausse des émissions de GES et une diminution de la qualité de l'air.	(R) S'assurer que ces solutions de mobilité solidaire soient également des solutions de mobilités durables (privilégier les transports permettant de transporter plus d'une personne à la fois).
Action 22 - Électrifier la flotte de véhicules de la CDC	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra de diminuer les voitures fonctionnant aux énergies fossiles et de diminuer ainsi les émissions de CO2, et de conduire à l'amélioration de la qualité de l'air.	/	/
Action 23 - Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Cette action permettra d'améliorer la connaissance, la valorisation et la sensibilisation autour de la biodiversité locale, pour mieux la protéger et l'intégrer dans les politiques territoriales. Indirectement, en protégeant les milieux naturels, sont également protégés des sites avec une forte valeur de stockage carbone.	/	/
Action 24 - Lutter contre les espèces invasives	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Cette action permettra de surveiller et maîtriser la prolifération des espèces exotiques envahissantes afin de préserver la biodiversité locale, la santé publique et les activités économiques.	/	/
Action 25 - Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	Neutre	Cette action permettra de préserver des milieux naturels à forte valeur paysagère car typiques du territoire, à savoir le bocage. Les éléments bocagers permettent également un stockage carbone important sur le territoire. De plus, ces éléments permettent de lutter contre l'érosion, le ruissellement et permettent de filtrer les polluants, préservant ainsi les cours d'eau.	/	/
Action 26 - Recenser les zones à enjeux	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Neutre	Cette action permettra de préserver la ressource et la qualité de l'eau et indirectement les milieux naturels dont la Trame Bleue.	/	/
Action 27 - Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Cette action permettra de réaliser un diagnostic global et une planification stratégique de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à l'échelle intercommunale préservant ainsi le cycle de l'eau.	/	/
Action 28 - Sensibiliser les acteurs du territoire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Cette action est avant tout une action de sensibilisation autour de la ressource en eau. Elle conduira donc potentiellement à des économies d'eau, prévention des pollutions diffuses, valorisation des solutions fondées sur la nature, préservation de la qualité des cours d'eau et nappes phréatiques, préparation du territoire aux évolutions climatiques.	/	/
Action 29 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action permet de faire le lien entre le PCAET et les projets d'urbanisme. L'action intègre le fait que chaque opération d'aménagement prenne en compte les enjeux climat, eau, biodiversité et paysage. Ces projets permettront ainsi également d'améliorer le cadre de vie des habitants.	/	/
Action 30 - Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Neutre	Comme l'action précédente, l'action n°30 cherche à relier le PCAET avec les documents d'urbanisme. Notamment, cette action prévoit de maîtriser la consommation de l'espace et ainsi de réduire la fragmentation écologique liées aux infrastructures et activités humaines et préserver les milieux naturels tels que les boisements, haies mais également les zones humides.	/	/

Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation Environnementale Stratégique

Fichiers Actions	Qualité de l'air	Climat / Énergie	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunité EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Action 31 - Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra d'évaluer les vulnérabilités du territoire au changement climatique et ainsi de mieux estimer les impacts sur les ressources (énergétiques, ressource en eau), les biens et personnes ou aux milieux naturels (par exemple installation durable de plantes invasives envahissantes).	/	/
Action 32 - Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra d'aller plus loin dans l'évaluation des vulnérabilités du territoire au changement climatique en réfléchissant à des actions et mesures concrètes qui seront inscrites dans les documents d'urbanisme.	/	/
Action 33 - Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action est avant tout une action de sensibilisation autour d'une alimentation durable. Elle conduira donc potentiellement à valoriser les produits locaux, bios et de saison, à réduire le gaspillage alimentaire ou encore à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.	/	/
Action 34 - Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action contribuera à accompagner la transition alimentaire de la restauration collective publique vers une alimentation locale, durable et qualitative contribuant ainsi à une meilleure santé.	/	/
Action 35 - Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permet de développer les canaux de communication entre le tissu agricole du territoire, les habitants et la collectivité. Cette action permettra ainsi de donner de la visibilité aux producteurs locaux et de favoriser la consommation locale et de saison. Ainsi, les émissions de GES émises dans le domaine de l'agriculture et du transport devraient baisser.	/	/
Action 36 - Lutter contre la précarité alimentaire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra à la fois de diminuer le gaspillage et de réduire l'insécurité alimentaire en favorisant des réseaux de redistribution de nourriture. Cette action améliorera la santé des habitants notamment ceux dans le besoin.	/	/
Action 37 - Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra de réduire la production de déchets notamment en favorisant le réemploi. Des réseaux de mutualisations sont envisagés via cette action.	/	/
Action 38 - Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	La collectivité a pour ambition de devenir facilitateur dans le domaine de l'économie circulaire; En effet, de nombreux réseaux se développent mais de manière non coordonnée. La mise en réseau de ces acteurs permettra de faciliter l'aboutissement des projets.	/	/

Le plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des pays de L'Aigle est composé des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D' ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EES

(L'élément en gras est celui objet du présent document)

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes des pays de L'Aigle.

© CDC des Pays de L'Aigle

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CDC des Pays de L'Aigle. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la CDC des Pays de L'Aigle.



5 Pl. du Parc, 61300 L'Aigle

Standard : 02 33 84 50 40

<https://www.paysdelaigle.fr>

Publié par la CDC des Pays de L'Aigle. Janvier 2026.

Étude réalisée par  **CARBONE CONSULTING**
L'environnement source d'innovation et compétitivité